

*Jeumont le 26 Janvier 2021*

## **Avis des élus du CSE de l'Ets de Jeumont relatif à la mise en place d'un CSP Paie et administration du personnel et de ses conséquences organisationnelles, économiques et sociales au périmètre de l'Ets de Jeumont**

Vous sollicitez ce jour l'avis des élus du Comité Social Economique de l'établissement de Jeumont sur le projet de mise en place d'un Centre de Services partagés (CSP) Paie et administration du personnel au périmètre de l'Etablissement de Jeumont avec ses impacts organisationnelles, économiques et sociales. Dans le cadre de cette consultation, une présentation du projet CSP Paie et administration du personnel a été faite aux élus lors de la réunion ordinaire du CSE du 26 Novembre 2020. Les élus s'appuient également sur le rapport du cabinet SECAFI demandé par le CSEC lors de la séance Extraordinaire de l'instance du 03 Novembre 2020 et restitué aux élus du CSE de l'Ets de Jeumont le 26 Janvier 2021.

Une réorganisation de plus !!! Les dernières réorganisations n'ont d'ailleurs toujours pas montré leur efficacité. La mise en place des CSP Emploi et Formation en est le parfait exemple. C'est aujourd'hui à la paie que l'on s'attaque. C'est aux yeux des élus la réorganisation de trop parce qu'elle touche aux fondements de la relation entre salariés et employeurs, pilier essentiel du pacte social.

Les élus considèrent que l'analyse de la charge et les services rendus aux salariés ont été mal évaluées. Des exemples récents ne plaident pas en faveur de la mise en place du CSP Paie et administration du personnel. Cela aura inévitablement des conséquences. La proximité de la paie est primordiale sur l'Ets de Jeumont. Nous sommes sur un site industriel avec une structure d'effectif particulière. Les demandes des salariés sont nombreuses et méritent des réponses très rapides. La mise en place de chargé de gestion administrative ne répond que très partiellement à ces enjeux. Ce chargé de gestion administratif sera en définitif une boîte aux lettres ou un « passe plat ». De plus, le système de ticketing ne sera pas plus efficace pour les nombreux salariés des ateliers qui ne disposent pas d'accès aux outils informatiques de l'entreprise. Cela finira inévitablement par provoquer des tensions avec les salariés.

Nous disposons à Jeumont d'une équipe paie professionnelle et performante qui dans sa configuration actuelle a toujours répondu aux attentes des salariés. Ce ne sera plus le cas après cette réorganisation qui va dissocier la paie de la gestion des temps et qui va éloigner et rallonger le temps de traitement des anomalies. Cela n'a aucun sens et aucun intérêt pour les salariés de Jeumont. Cette séparation n'est pas compatible avec une bonne qualité de service. Les élus considèrent cette dissociation comme une grave erreur et une prise de risque mal évaluée. En multipliant les interfaces, on augmente le risque d'erreur et on rallonge les temps de réponse. Cela créera inévitablement des tensions avec les salariés.

Malgré les arguments de la direction, les élus restent persuadés que seules des considérations financières ont guidé cette réorganisation. Les gains économiques portent essentiellement sur la diminution des effectifs mais il existe un risque d'augmentation des coûts masqués de cette nouvelle organisation par l'augmentation des interfaces. Nous constatons déjà un transfert de charge de travail vers les managers pour la gestion des temps.

Le poste de chargé de missions administratives nécessite des pré requis dont une parfaite connaissance des outils SIRH, des accords et des usages de l'Ets. Ce poste semble dédié à une salariée de l'actuelle équipe paie de Jeumont mais en tenant compte des éléments dont nous disposons, nous considérons qu'il présente peu d'attraits. A date, les missions dédiées restent relativement lacunaires. Il semble évident que ce poste sera marqué par une perte de sens (devenir une boîte aux lettres ou un « passe plat) et une perte de technicité dans les missions qui lui seront confiées avec au final un sentiment de déclassement professionnel. Quoiqu'il en soit, le choix du relais local sera primordial ainsi que la communication entre le chargé de missions administratives et le CSP. Il faudra en outre régler le cas de la seconde salariée qui, à ce jour, reste dans l'expectative. Les élus rappellent que les relations sociales avec les instances font parties du scope de cette salariée. Il faudra trouver des solutions au risque de détériorer les relations sociales avec les instances.

Le rattachement hiérarchique de ce chargé de missions administratives reste un vrai sujet. Les élus considèrent que ce poste doit être rattaché à la fonction RH. De plus, la mise en place de ce projet de CSP est un véritable projet d'entreprise qui interroge sur le rôle et le devenir de la fonction RH et plus globalement sur le contrat social souhaité. Il nous paraît évident que cela générera des impacts sur le service RH de l'Etablissement.

Encore une fois, nous avons à Jeumont une équipe paie très professionnelle et reconnue. L'organisation actuelle permet le back up. Si les équipes restent perfectibles, l'organisation actuelle fonctionne et offre un service de qualité aux salariés. Cela contribue au maintien du pacte social dans l'Etablissement de Jeumont. Nous doutons fortement que cela soit le cas à l'avenir avec cette réorganisation des équipes paie. Un ETP est prévu sur l'Etablissement de Jeumont pour le poste de chargé de missions administratives. Comment sera assuré le back up pendant les congés ou absences du salarié (e) dédié (e) ? La question se pose. Une autre inquiétude concerne les délais de réponse aux questions diverses des salariés. Existe-t-il un contrat ou convention de service pour cadrer ce délai ? Si cela est le cas, ce contrat devrait être à disposition des instances.

Puisque la paie sera concentré sur un seul site en l'occurrence St Marcel, y-a-t-il un PCA en cas d'importants problèmes techniques (électrique, informatique voire incendie) ?

Comment est prévue la communication de ce profond changement vers les salariés sachant qu'un certain nombre d'entre eux (salariés des ateliers) ne disposent pas des outils informatiques couramment utilisés aujourd'hui par la direction ? Nous demandons la plus grande vigilance sur ce sujet de communication.

A la vue de tous ses éléments, les élus du CSE de l'Ets Framatome Jeumont émettent un **avis défavorable** sur le projet de mise en place d'un CSP Paie et administration du personnel et ses conséquences organisationnelles, économiques et sociales au périmètre de l'Ets de Jeumont.

